



# Liste de contrôle des documents

## Touristes

### Centre de réception des demandes de visa du Canada au Mexique

Veillez utiliser cette liste de contrôle pour vous aider à préparer votre demande avant de la présenter. Les documents suivants sont exigés. À défaut de présenter tous les documents exigés, votre demande pourrait être refusée.

Les documents doivent être présentés dans l'ordre suivant. Veuillez noter que les agents des visas peuvent exiger des documents additionnels, s'ils estiment que c'est nécessaire, y compris les résultats des examens médicaux.

- ❑ Le formulaire intitulé « Demande de visa de résident temporaire » (IMM 5257), dûment rempli. Ce formulaire peut être rempli en ligne à [cicmex.com.mx](http://cicmex.com.mx), puis imprimé. Par contre, si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez vous assurer de remplir le formulaire à l'encre noire.
- ❑ Le formulaire d'information sur la composition de la famille, rempli en français ou en anglais à l'encre noire, du demandeur et de chaque membre de la famille qui l'accompagne et qui est âgé de 18 ans ou plus.
- ❑ Le formulaire intitulé « Renseignements supplémentaires », rempli en français ou en anglais à l'encre noire, du demandeur et de chaque membre de sa famille qui l'accompagne et qui est âgé de 18 ans ou plus.
- ❑ Deux (2) photos du demandeur et de chaque membre de sa famille qui l'accompagne. Toutes les photos doivent répondre aux spécifications exigées pour les photos qui sont affichées sur notre site Web à [cicmex.com.mx](http://cicmex.com.mx). Au verso de l'une des photos dans chaque ensemble, inscrivez le nom et la date de naissance de la personne figurant sur la photo. Vous pouvez faire faire vos photos à la CDV. Le service est disponible **uniquement** au Centre de Demande de Visa à **Mexico**.
- ❑ Le passeport original et une photocopie de la page des données biographiques du demandeur et de chaque membre de la famille qui l'accompagne. Il doit y avoir une page vierge, outre la dernière page, incluse dans chaque passeport. Tous les passeports doivent être valides pendant au moins un (1) mois après la date où vous comptez quitter le Canada.
- ❑ Une lettre de transport aérien prépayée de DHL en vue du retour de vos documents, une fois que votre demande aura été prise en compte. Ces lettres sont disponibles dans n'importe quel établissement de DHL au pays et au Centre de réception des demandes de visa.
- ❑ Pour les non-Mexicains se trouvant actuellement au Mexique, l'original et la photocopie du formulaire migratoire du Mexique (visa de touriste, FM2, FM3, etc.) ou un permis de sortie et de retour (« *Oficio de salida y regreso* »). Les personnes à charge sur le plan économique d'une personne qui est aussi titulaire d'un formulaire migratoire du Mexique, doivent également inclure une copie de toutes les pages de ce document.
- ❑ Un reçu de paiement de la Banque Scotia pour les frais de traitement applicables. Pour connaître le taux de change actuel au consulat, veuillez consulter notre site Web à [cicmex.com.mx](http://cicmex.com.mx). Ces frais ne sont pas remboursables.
- ❑ Si vous présentez une demande de visa pour séjours multiples, veuillez soumettre une lettre dans laquelle vous expliquez pourquoi vous demandez ce type de visa.
- ❑ Veuillez remplir le formulaire intitulé « Recours aux services d'un représentant » (IMM 5476F) si quelqu'un vous a aidé à remplir la présente demande.
- ❑ Si vous voyagez avec une personne âgée de moins de dix-huit (18) ans, l'original et une photocopie d'une lettre notariée des parents du mineur ou des tuteurs légaux, qui autorise le demandeur à voyager avec le mineur et précise le nom de la personne, sa date de naissance et le numéro de son passeport.

Si le demandeur principal est âgé de moins de dix-huit (18) ans et voyage seul, une lettre notariée signée par les **deux** parents indiquant leur noms, leur adresse et numéro de téléphone, le nom au complet du mineur, le but et la durée du voyage, y compris la date d'arrivée et de départ, et le nom de la personne qui sera le tuteur de l'enfant. Si les parents sont divorcés, la lettre notariée

doit être signée par les deux parents ou deux lettres doivent être présentées, à moins qu'il ne soit précisé dans le décret de divorce que l'un des parents a la garde légale unique du mineur.

Pour les demandeurs âgés de moins de dix-huit (18) ans qui voyagent seuls, une déclaration de garde légale du tuteur légal est exigée. La déclaration de garde légale est affichée sur le site suivant : [www.cic.gc.ca/english/pdf/pub/custodian-parent.pdf](http://www.cic.gc.ca/english/pdf/pub/custodian-parent.pdf).

La version française ou anglaise de ces lettres est exigée. Veuillez fournir une photocopie du document ainsi que la version française ou anglaise du document.

- Si vous avez un emploi, la lettre originale rédigée sur du papier à correspondance officielle et signée par votre employeur qui autorise votre absence ainsi que les renseignements suivants : votre nom, poste et salaire actuel. La lettre doit inclure le nom de votre employeur, son adresse ainsi que son numéro de téléphone et de télécopieur. Une traduction en français ou en anglais de la lettre est nécessaire.
- Si vous êtes étudiant et que vous voyagez pendant des périodes autres que les congés scolaires, la lettre originale de votre établissement d'enseignement confirmant que vous y êtes inscrit et en règle et que l'établissement a approuvé votre absence.
- L'itinéraire détaillé de votre voyage.
- Documents bancaires originaux démontrant vos antécédents financiers depuis les six derniers mois (p. ex. certificats de dépôt, carnets de banque, liste des comptes approuvés).
- Des relevés de paie récents.
- Si vous recevez votre salaire au moyen du système « *Honorarios* », une preuve des derniers paiements d'impôt sur le revenu.
- Si vous possédez votre propre entreprise, une copie de l'inscription de l'entreprise, votre enregistrement ou permis de « *Hacienda* » et une preuve du paiement des trois (3) dernières années de l'impôt sur le revenu.
- Une preuve de possession de biens au Mexique (p. ex. copie du certificat de propriété de la maison, certificat d'immatriculation de véhicules).
- Une preuve de vos antécédents de voyage (p. ex. anciens passeports).
- Le nom et l'adresse de tous les agents qui vous ont aidé à planifier vos voyages (au Mexique et au Canada, s'il y a lieu).

## Présentation de la demande

Pour présenter une demande de visa de résident temporaire, de permis de travail ou de permis d'études, vous pouvez apporter tous les documents requis au Centre de réception des demandes de visa (CRDV) ou les lui expédier par DHL. N'oubliez pas que vous devez avoir la preuve de paiement de la Banque Scotia pour les frais de traitement afin de présenter votre demande.

Le CRDV demande pour ses services 243 pesos, payables à la Banque Scotia, ou au CRDV par carte de crédit Visa ou MasterCard.

### Adresses du CRDV :

Centre de réception des demandes de visa de Mexico  
Sófocles 127  
Miguel Hidalgo,  
C.P. 11591, D.F. México  
Ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

Centre de réception des demandes de visa de Monterrey  
Avenida Hidalgo 400 Poniente (esquina Rayón)  
Colonia Centro  
C.P. 64000 Monterrey, Nuevo León  
Ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

Centre de réception des demandes de visa de Guadalajara  
Agustín Yáñez 2537  
Zona Minerva  
C.P. 44130, Guadalajara, Jalisco  
Ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

Si la demande est présentée en personne au CRDV, elle doit l'être par le demandeur principal, ou par une personne munie du formulaire « Recours aux services d'un représentant » (IMM 5476) dûment rempli. Un formulaire de consentement doit être signé par chaque demandeur ou son tuteur légal. Si le demandeur principal compte se faire représenter, il doit joindre aux documents de demande une copie signée du formulaire de consentement.

Si la demande est présentée par messagerie, elle doit comprendre la liste de contrôle pertinente, ainsi qu'au moins deux reçus par demandeur : un pour les frais exigés par le CRDV et un autre pour les frais de traitement de la demande. Nota : le cas échéant, il est possible de présenter un reçu couvrant les frais de traitement pour toute la famille. Les frais exigés par le CRDV doivent néanmoins être payés pour chaque demandeur.

Si elle n'est pas accompagnée de tous les documents exigés, votre demande ne sera pas acceptée; elle vous sera retournée pour que vous en terminiez la préparation.

1  Je, le demandeur, confirme que je n'ai aucun autre document à présenter.

OU

2  Je, le demandeur, présente les documents justificatifs qui sont cochés dans la liste ci-dessus. Je comprends que le fait de ne pas présenter tous les documents requis peut entraîner le refus de ma demande, mais j'ai choisi de présenter néanmoins ma demande.

\_\_\_\_\_  
**Nom du demandeur en lettres  
majuscules**

\_\_\_\_\_  
**Signature du demandeur**

\_\_\_\_\_  
**Date**